



Arrêté temporaire n°24-AT-0321
Portant réglementation du stationnement

RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Objet : Projet

Interdiction de
stationnement

Le 31 mai 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes, représentée par Madame Laurie Souvignet,

Considérant que la demande de l'Agence Riviera des Alpes rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 15/05/2024 RUE DE LA RÉPUBLIQUE,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 31/05/2024 de 07h00 à 13h00, le stationnement des véhicules est interdit RUE DE LA RÉPUBLIQUE sur les 2 emplacements qui se situent devant le n°15. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet**.

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains

Arrêté N° 24-AT-0321
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 23 mai 2024



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**